

CIF - Comment remplir la FRA de l'AMF ?

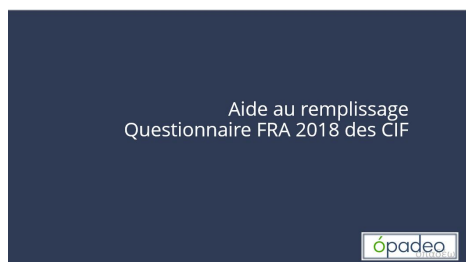
Avec le printemps, la FRA des CIF est de retour!! L'échéance est fixée le 30 avril 2018.

Elle sert à l'AMF à mieux connaître la profession, les produits vendus, votre rémunération, la diversité de vos activités et de votre clientèle, votre mode d'organisation...

Ce qu'il faut retenir de la version 2018

- Cette année, la FRA (Fiche de renseignement annuelle) est à renseigner et à renvoyer à votre association qui se chargera de l'envoyer à l'AMF.
- Le document est spécifique à chaque association. Ne prenez pas le formulaire d'un autre collègue d'une autre association.
- Il y a de nouveaux tableaux plus détaillés sur les produits biens divers et atypiques, sur les fournisseurs,...

Aide au remplissage



Nous avons préparé un powerpoint didactique pour vous aider à remplir la FRA (avec la limite que nous ne sommes pas l'AMF).

Si vous avez des questions sur cette FRA, adressez-vous bien entendu à votre association professionnelle ou contactez-nous.